

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu la convention TACTIC,

Délibération enregistrée sous le numéro **211/2023/DAF**
Conseil d'administration du 24 février 2023 :

Sujet : Projet TACTIC – Attribution de cartes cadeaux pour les lauréats des "Ateliers de l'Innovation" créés par l'IAE Limoges

Le projet TACTIC (Transverse Actions between Ceramics and TIC) financé sur des fonds de l'ANR, participe aux "Ateliers de l'Innovation" créés par l'IAE Limoges. Tous les étudiants de deuxième année de Master (M2) et inscrits dans un des parcours de formation de TACTIC y participent au travers d'une unité d'enseignement créditable.

La finale de ces Ateliers, en présence d'un jury constitué de partenaires issus du monde socio-économique, est un outil de dissémination important pour le projet et pour l'établissement. Le projet TACTIC souhaite apporter une contribution en prenant à sa charge les prix remis aux différentes équipes finalistes de ces Ateliers de niveau Master (parmi ces équipes sont intégrées les étudiants de TACTIC).

Les prix remis sont des cartes cadeaux dont les étudiants lauréats bénéficieraient avec des niveaux de gain différents pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix.

La valeur financière du 1^{er} prix s'élève à 1 800 € répartie entre les 6 membres de l'équipe gagnante. Chacun recevra une carte cadeau d'un montant individuel de 300 €. Le même principe s'applique pour les équipes arrivées en 2^{ème} et 3^{ème} place. Le montant des cartes pour le deuxième prix est de 600 €, soit 6 cartes de 100 € et pour le troisième prix, la somme est de 300 €, soit 6 cartes de 50 €.

L'impact financier global supporté par le projet TACTIC sera de 2 700 €.

La liste des étudiants lauréats bénéficiaires pourra être présentée dans les questions diverses au Conseil d'administration suivant la remise des prix (cf annexe 1).

Les membres du conseil sont appelés à se prononcer sur cette délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 2

Fait à Limoges, le 24 février 2023


La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois février 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 24 février 2023.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Annexe 1

 École Universitaire de Management	Finale des Ateliers de l'Innovation Attributions nominatives des prix mardi 14 mars 2023			
1er Prix MASTER (Groupe Projet)	PRÉNOM-NOM		MONTANT	Émargement
			300,00 €	
			300,00 €	
			300,00 €	
			300,00 €	
			300,00 €	
			300,00 €	
sous-total 1			1 800,00 €	
2ème Prix MASTER (Groupe Projet)	PRÉNOM-NOM		MONTANT	Émargement
			100,00 €	
			100,00 €	
			100,00 €	
			100,00 €	
			100,00 €	
			100,00 €	
sous-total 2			600,00 €	
3ème Prix MASTER (Groupe Projet)	PRÉNOM-NOM		MONTANT	Émargement
			50,00 €	
			50,00 €	
			50,00 €	
			50,00 €	
			50,00 €	
			50,00 €	
sous-total 3			300,00 €	
TOTAL (1+2+3)			2 700,00 €	